

# Le Comité de santé et sécurité, c'est quoi ?!

Un **comité de santé et sécurité (CSS)** est un mécanisme de participation interne et paritaire, formé de représentant.e.s de l'employeur et de **représentant.e.s des travailleur.euse.s (RT)**. Les **RT** sont élus par leur accréditation syndicale respective, en respect de la procédure d'élection déterminée par chacune de celles-ci.

Chaque **CSS** agit pour l'ensemble des établissements couverts par son programme de prévention.

## 9 CSS ont été créés.

Un **CSS** détient un statut consultatif et il possède un pouvoir de recommandation auprès de la direction et du comité paritaire santé et sécurité du travail (**CPSST**). Il reçoit et étudie les rapports d'inspections effectuées concernant l'établissement.

Il est composé de représentant.e.s de l'employeur, de **RT** et de **représentant.e.s en santé et sécurité (RSS)**. À ceux-ci s'ajoute un.une représentant.e syndical.e et un.une représentant.e de l'équipe de prévention **SST**, tous 2 membres du **CPSST**. Ces derniers n'ont pas de droit de vote.

Deviens **représentant.e des travailleurs (RT)** pour ton établissement !

**13** des 51 mandats seront à **comblé par des membres APTS**. Les autres mandats étant divisés entre les 3 autres catégories syndicales.

Tu seras libéré de tes tâches avec solde (nb de jours variables) et tu recevras la formation nécessaire. Les **RT** ne représentent pas seulement leur catégorie, mais tous les travailleur.euse.s du regroupement d'établissements.

## Tes fonctions seront entre autres de :

- Participer aux rencontres (4/année) du **CSS** ;
- Collaborer à l'élaboration du programme de prévention, à sa mise à jour, à son suivi ;
- Participer à l'identification et à l'analyse des risques de nature **SST** dans les établissements couverts par ton **CSS** ;
- Recevoir et considérer les recommandations du **RSS** ;
- Faire des recommandations à l'employeur.

## Poursuivez votre lecture avec les infos 3 et 4 !

Tu as des questions ? Nous avons des réponses !

Écris-nous : [assemblee.04@aptsq.com](mailto:assemblee.04@aptsq.com)

## Sources :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/mesures-specifiques-etablissements/appliquer-mecanismes-prevention-participation/mecanismes-participation/mettre-en-place-comite-sante-securite/comite-sante-securite>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/mesures-specifiques-etablissements/appliquer-mecanismes-prevention-participation/mecanismes-participation/mettre-en-place-comite-sante-securite/fonctions-regles-fonctionnement-comite-sante>

| Liste des CSS créés                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------|
| CSS CENTRE ADMINISTRATIF                                                 |
| CSS CH NORD                                                              |
| CSS CH SUD                                                               |
| CSS CHSLD                                                                |
| CSS HSM                                                                  |
| CSS CLSC-GMF (incluant communautaire, SAD et PSL)                        |
| CSS DI-TSA-DP                                                            |
| CSS HÉBERGEMENT EN DITSA, EN JEUNESSE, EN SANTÉ MENTALE ET EN DÉPENDANCE |
| CSS JEUNESSE                                                             |

